



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : [www.hoymille.fr](http://www.hoymille.fr)

Le budget primitif 2019 a été voté le 20 mars 2019, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- N'utiliser un nouvel emprunt que si le déroulement du chantier de construction du Dojo occasionne des difficultés temporaires de trésorerie
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 231 870.00 euros

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	529 362.67 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	986 185.65 €
014 – atténuation de produits :	400.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	297 651.00 €
66 – Charges financières :	54 933.35 €
67 – Charges exceptionnelles :	4 500.00 €

---

Total des dépenses réelles 1 873 032.67 €

-----  
023 – Transfert à la section d'investissement : 350 000.00 €

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 837.33 €

---

Total des dépenses d'ordre 358 837.33 €

## **CHAPITRE 011 – Charges à caractère général**

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

## **CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

## **CHAPITRE 014 – Atténuations de produits**

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

## **CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante**

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

## **CHAPITRE 66 – Charges financières**

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

## **CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles**

Elles regroupent :

- Les secours et prix
- Les charges exceptionnelles (indemnisations, frais ponctuels)

## **023 – Virement à la section d'investissement**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

## **042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Il s'agit de l'amortissement de la participation versée à la CCHF pour la prestation d'étude menée dans le cadre de la révision du PLU

Recettes de fonctionnement : 2 231 870.00 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges : 28 000.00 €

70 – Produits des services du domaine

Et ventes diverses : 108 650.00 €

73 – Impôts et taxes : 1 194 751.00 €

74 – Dotations, subventions et participations : 861 469.00 €

75 – Autres produits de gestion courante : 31 500.00 €

76 – Produits financiers : 500.00 €

77 – Produits exceptionnels : 7 000.00 €

---

Total des recettes réelles 2 231 870.00 €

**CHAPITRE 013 – Atténuations de charges**

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

**CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine , ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

**CHAPITRE 73 – Impôts et taxes**

Ils se composent :

- Des taxes foncières et d'habitation
- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

**CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations**

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation
- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

## **CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante**

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

## **CHAPITRE 76 – Produits financiers**

Ils se composent des intérêts produits par les valeurs mobilières de placement

## **CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels**

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 3 024 424.68 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	153 453.39 €
20 – Immobilisations incorporelles :	58 962.98 €
204 – Subventions d'équipement versées :	5 098.67 €
21 – Immobilisations corporelles :	927 946.66 €
Opération d'équipement (9224) :	1 878 962.98 €
<hr/>	
Total des dépenses réelles	<u>3 024 424.68 €</u>

Restes à réaliser de l'exercice 2018 (inclus) : 212 095.59 €

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

### **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

### **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées**

- Solde de la participation versée à la CCHF pour la phase étude dans le cadre de la révision du PLU

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Acquisition de terrain situé dans le projet de lotissement, pour la construction de logements par le Cottage social des Flandres
- Réalisation d'une plate-forme de dépôt pour les déchets verts
- Installations de caves-urnes au cimetière
- Installation d'éclairage public rue de Normandie et sur passages piétons
- Enfouissement des réseaux route des neiges
- Réfection partielle de la toiture et des vitraux de l'église
- Réfection de la façade de la salle Thirionet
- Installation de stores à l'école
- Acquisition de matériel informatique et de mobilier pour l'école

### Opération d'équipement – 9224 DOJO

- Missions et travaux pour la réalisation d'un Dojo

### Restes à réaliser de l'exercice 2018

Il s'agit des devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/18.

### Recettes d'investissement : 3 024 424.68 euros

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	602 905.20 €
13 – Subventions d'investissement :	357 940.00 €
16 – Emprunts :	200 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus :	500.00 €

---

Total des recettes réelles	<u>1 161 345.20 €</u>
----------------------------	-----------------------

021 – Virement de la section de fonctionnement :	350 000.00 €
(autofinancement)	

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	8 837.33 €
--	------------

---

Total des prélèvements provenant de la

section de fonctionnement	<u>358 837.33 €</u>
---------------------------	---------------------

001 - Solde d'exécution antérieur reporté :	<u>1 504 242.15 €</u>
---	-----------------------

Les recettes d'investissement correspondent à :

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2018)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

- Subvention attribuée par le département pour la réalisation d'un DOJO
- Fonds de concours attribué par la CCHF

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

- Emprunts
- Cautions collectées dans le cadre des locations

**021 – Virement de la section de fonctionnement**

- Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2019

**001 – Solde d'exécution antérieur reporté**

- Excédents antérieurs de la section d'investissement reportés

\*\*\*\*\*

Pour l'équilibre du budget, et le financement des travaux et projets d'investissement, il ne sera nécessaire de faire appel à l'emprunt qu'en cas d'insuffisance de trésorerie, le cas échéant engendrée temporairement par la construction du DOJO.

### Plan de financement du DOJO

DEPENSES TTC		RECETTES	
Estimation du coût global (Etudes, missions, travaux)	1 874 899.00	Subvention départementale au titre des Projets Territoriaux Structurants	300 000.00
		Fonds de concours CCHF	147 940.00
		FCTVA (2020)	310 000.00
		Autofinancement	1 116 959.00

La commune a sollicité une subvention auprès de la Région au titre des Equipements sportifs de Proximité, la décision d'attribution ainsi que le montant éventuel ne sont pas encore connus.

### Autorisation de programme DOJO votée au BP 2018 : 1 890 000 €

Echéancier des crédits de paiement :

 Crédits non utilisés, réinscrits

En noir, crédits prévus initialement dans l'autorisation de programme

Crédits de paiement	Articles	2018	Non réalisés en 2018, réinscrits en 2019	2019
	2031	60 000 €	48 962.98 €	48 962.98 €
	21318	790 000 €	790 000.00 €	790 000 € + 890 000 €
	238	150 000 €	150 000.00 €	150 000.00 €
TOTAUX		1 000 000.00 €	988 962.98 €	1 878 962.98 €

### Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Année	Nature	Taux
2019	Taxe d'habitation	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

### Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 1 236 032.78 euros

Echéance 2018 :

- capital : 162 405.48 €

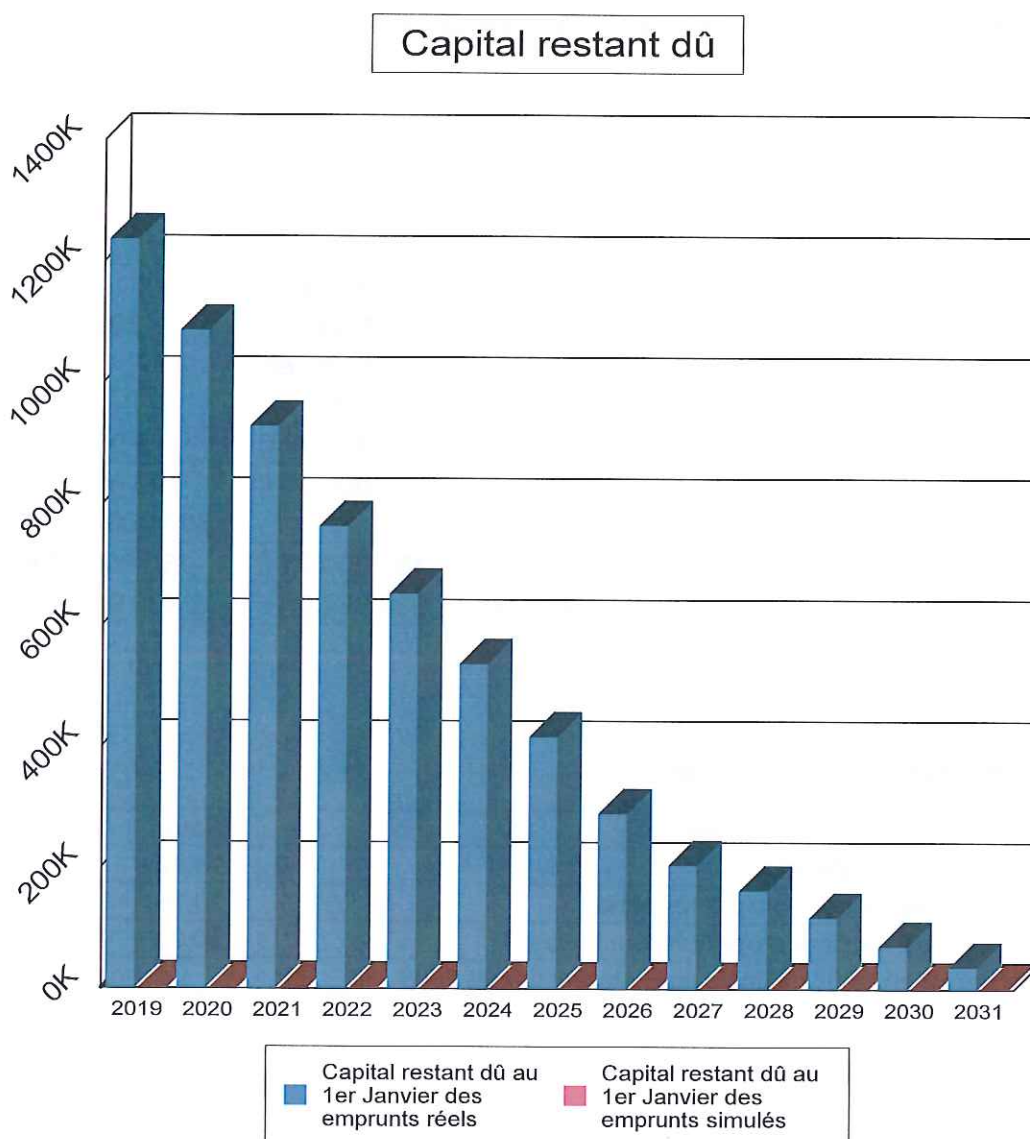
- intérêts : 66 262.77 €

Echéance 2019 :

- capital : 150 453.39 €

- intérêts : 59 329.28 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031.



Dernier emprunt souscrit : 1 073 000.00 € (Construction de la Mairie – Maison des associations – Accueil de loisirs en 2010).



## Rétrospective de la section de fonctionnement

### Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

#### **DEPENSES**

<b>Charges à caractère général</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats de prestations de service	69 225	59 188	56 575	55 364
Electricité	103 594	123 437	37 282	95 098
Chauffage	38 532	33 274	32 299	30 328
Carburants	9 520	7 094	7 863	5 889
Livres	5 296	4 196	11 479	11 754
Organismes de formation	4 695	900	1 560	340
Affranchissement	4 087	3 637	4 699	3 798
Charges de personnel				
Personnel extérieur	15 638	8 348	8 750	3 990
Personnel titulaire	567 194	557 214	563 224	539 134
Personnel non titulaire	88 730	74 594	62 540	52 914
Emplois d'insertion	12 429	43 466	41 761	43 730
Cotisations pour assurance du personnel	24 350	39 408	51 813	39 582
Formations élus	2 616	1 395	932	125
<b>TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES</b>	<b>1 767 481</b>	<b>1 813 076</b>	<b>1 699 483</b>	<b>1 707 392</b>

**RECETTES**

<b>Atténuations de charges</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Remboursements sur rémunérations	8 490	71 467	33 784	60 689
Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	19 038	7 577	0	0
Impôts et taxes	1 195 197	1 169 171	1 171 280	1 168 973
Fonds de péréquation rurale	47 781	47 896	50 264	50 272
Dotations forfaitaires	398 577	399 174	419 783	456 462
Participations CAF	32 935	29 960	26 097	19 228
Compensation pour perte de taxe additionnelle	85 766	0	0	52 887
Attribution du fonds départemental de péréquation	13 523	19 318	24 148	26 831
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 056	3 374	4 132	4 992
<b>TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES</b>	<b>2 273 246</b>	<b>2 261 562</b>	<b>2 186 468</b>	<b>2 233 331</b>